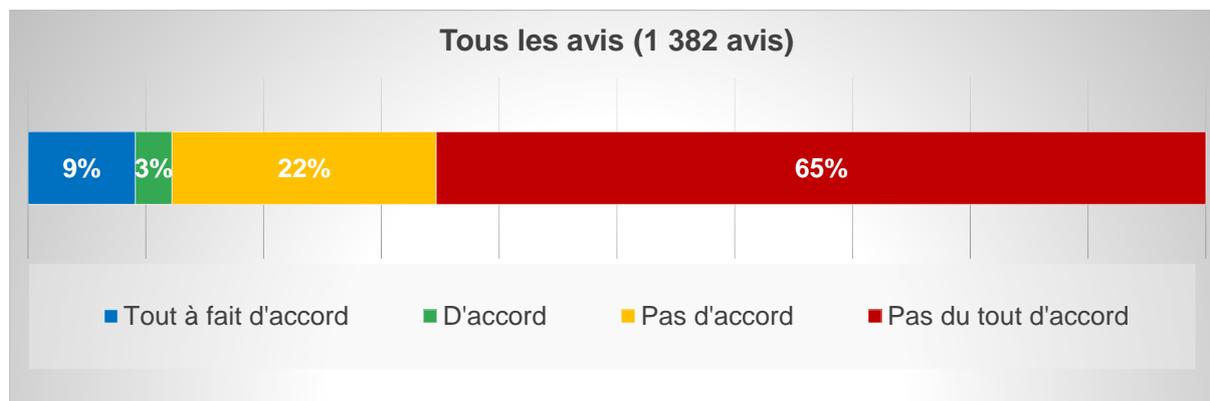


# La rémunération

## 4 - La rémunération des enseignant-es ayant statut de maître délégué est juste.

1 397 réponses. 15 n'ont pas d'avis ou ne sont pas concerné-es.



À l'affirmation « *La rémunération des enseignant-es ayant statut de maître délégué est juste* », la grande majorité ou « la plupart » des maîtres délégués (87 %) – ayant exprimé un avis – ont répondu qu'ils n'étaient « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord », ce qui n'a rien de surprenant. Notons toutefois que 9 % des personnes ayant répondu sont « tout à fait d'accord », c'est-à-dire qu'elles sont satisfait-es de la rémunération perçue. Et là, c'est plus étonnant...

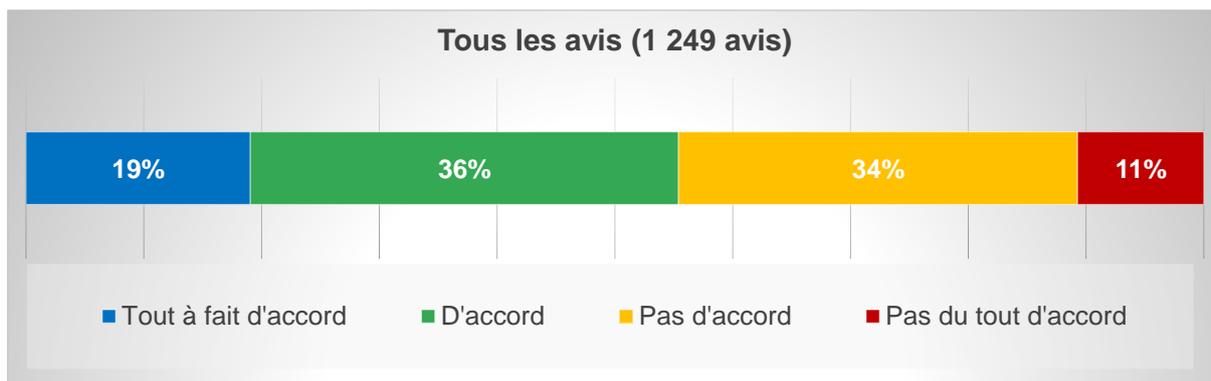
Si l'on affine les résultats en fonction des niveaux d'enseignement, on constate que le nombre d'insatisfait-es est plus important dans le supérieur puisque seulement 4 % des participant-es (soit 46) trouvent la rémunération juste. Cela peut s'expliquer par un nombre d'années d'études plus élevé, qui rend la modicité de la rémunération moins acceptable encore. On note également qu'il y a plus d'insatisfait-es en 1<sup>er</sup> degré (71 % ne sont « pas du tout d'accord ») qu'en 2<sup>nd</sup> degré (où 62 % font cette réponse). La mesure de reclassement sur l'échelle des MA1 (acquise pour les maîtres délégués du 2<sup>nd</sup> degré, mais pas forcément pour celles et ceux du 1<sup>er</sup> degré) y est peut-être pour quelque chose.

On s'aperçoit que l'ancienneté joue sur l'appréciation de la rémunération. En effet, les suppléant-es enseignant depuis plus de 10 ans ne sont, en grande majorité (72 %), « pas du tout d'accord » pour dire que leur salaire est juste, alors que celles et ceux ayant moins d'un an d'ancienneté ne sont « que » 52 % pour répondre cela.

## 5 - Une grande part de ma rémunération sert à couvrir mes frais de déplacement.

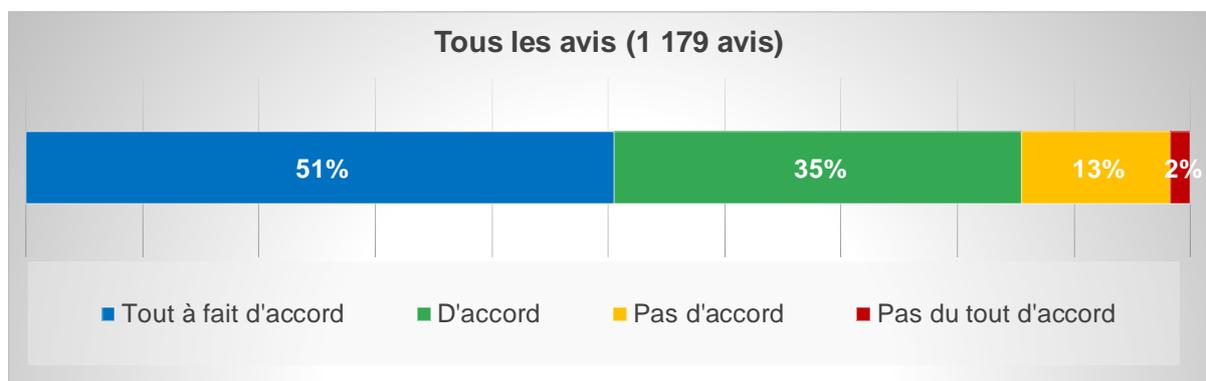
1 397 réponses. 148 n'ont pas d'avis ou ne sont pas concerné-es.

Quant à l'affirmation « *Une grande part de ma rémunération sert à couvrir mes frais de déplacement* », un peu plus de la moitié des personnes ayant répondu sont d'accord avec cette affirmation. Ce taux augmente avec l'ancienneté puisque celles et ceux qui enseignent en tant que maîtres délégués depuis plus de 10 ans sont 2 sur 3 à être d'accord. Un pourcentage à rapprocher sans doute du sentiment d'injustice exprimé dans la réponse précédente. Sans surprise, la part de la rémunération consacrée aux frais de déplacement augmente avec le nombre d'établissements dans lesquels on intervient.



**6 - Je dois faire des heures supplémentaires pour subvenir à mes besoins.**

1 396 réponses. 217 sont sans avis ou ne sont pas concerné-es.

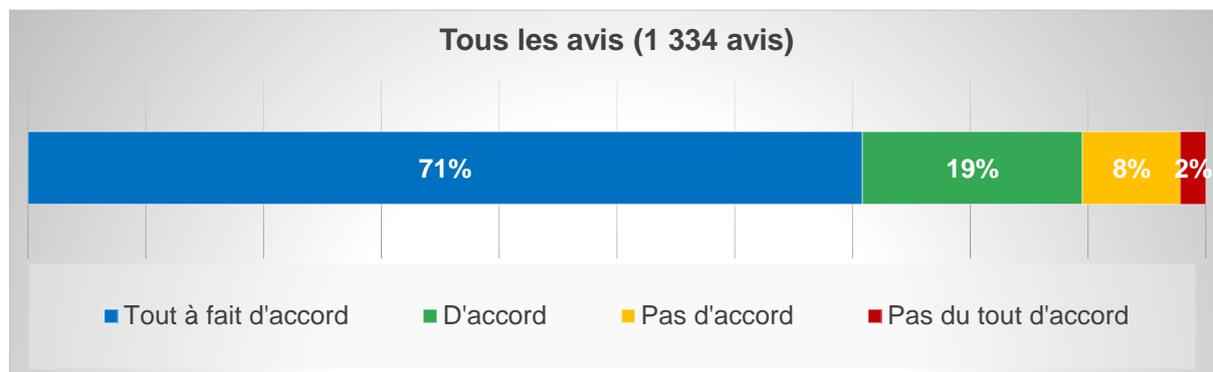


86 % des personnes ayant donné leur avis sont d'accord avec cette affirmation. Cela vient confirmer les résultats précédents, à savoir que la plupart des maîtres délégués jugent leur rémunération insuffisante. Cette réalité est plus marquée dans le supérieur puisque 90 % disent devoir faire des heures supplémentaires.



## 7 - Le délai pour le versement du premier salaire est un problème.

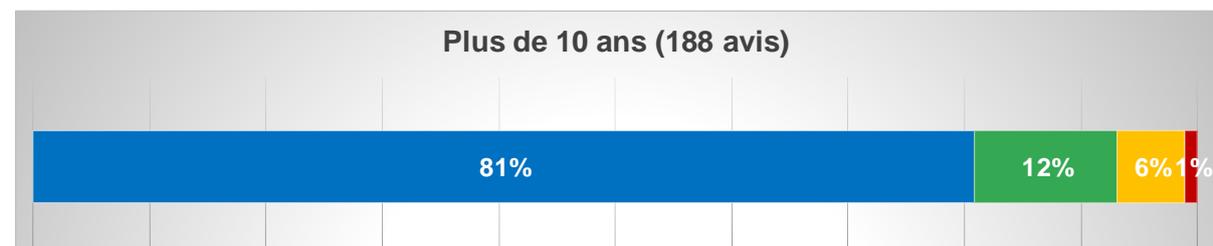
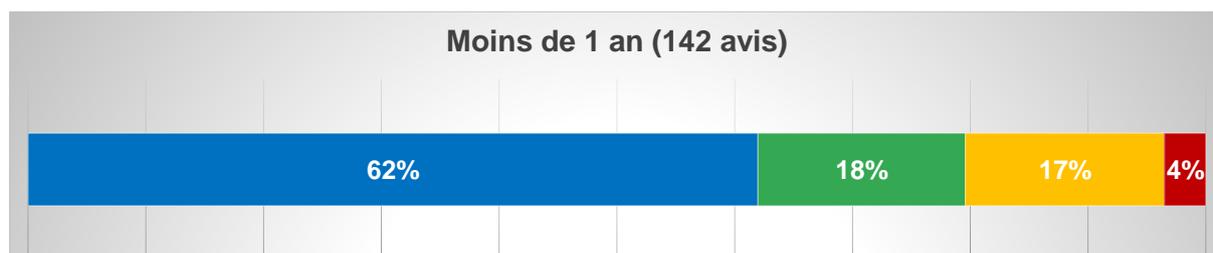
1 398 réponses. 64 sont sans avis ou ne sont pas concerné·es.



Le problème est bien réel : seulement 10 % disent ne pas avoir subi de décalage entre l'entrée en fonction et le versement du salaire correspondant.

Les difficultés rencontrées tiennent essentiellement aux retards dans le paiement des salaires (ex : un premier salaire versé au mois de décembre au lieu de septembre), au montant perçu qui varie selon les mois, ce qui génère une certaine précarité (ex : le salaire de février plus faible que celui d'autres mois, ou encore le paiement d'avances sur salaires) et au manque de transparence des fiches de paie (ex : impossibilité pour les suppléant·es de savoir exactement combien elles.ils gagnent mensuellement ; rappels de salaire mais impossibilité de savoir exactement à quoi ils correspondent).

Que l'on ait moins d'un an d'ancienneté ou plus de dix, le délai pour le versement du premier salaire constitue presque toujours un problème, puisque ce sont respectivement 80 % et 93 % des répondant·es qui le signalent. Et ce qui n'est tolérable à aucun moment l'est encore moins pour les plus « ancien·nes », le second chiffre frôlant les 100 %.



### **Un parcours du combattant ou de la combattante pour le versement du 1<sup>er</sup> salaire !**

Les débuts dans le métier d'enseignant.e en tant que maître délégué sont rendus compliqués par l'administration qui ne facilite en rien l'installation de ces professeur-es. En effet, une fois un poste « temporaire » obtenu pour la rentrée de septembre (souvent en dernière minute), ce n'est pas la préparation des cours, les premiers pas dans l'enseignement ou le stress que chacun.e connaît pour un nouvel emploi qui sont le plus difficiles, mais la difficulté d'être rémunéré.e pour le travail accompli !

**Comment l'administration peut-elle être aussi négligente avec ses agent-es**, depuis autant d'années, et ne pas faire évoluer ses pratiques ? Qui peut accepter que son premier salaire soit versé en décembre, voire l'année suivante, et qu'il faille quémander une avance à son ou sa chef-fe d'établissement ? C'est une situation qui a des conséquences dramatiques pour les maîtres délégués au quotidien (paiement des factures, dépenses indispensables pour nourrir leur famille, incidents bancaires et paiement d'agios, difficultés pour justifier d'aides sociales...) et à laquelle l'administration doit mettre un terme en versant le 1<sup>er</sup> salaire dès septembre.

### **Des bulletins de salaire imprécis !**

Les enseignant-es dénoncent le manque de clarté des fiches de paie, une absence de lisibilité d'ailleurs notée par les services de Pôle emploi : emploi de sigles, heures supplémentaires payées avec retard, ce qui rend difficile toute vérification, frais de déplacement remboursés en décalé et là encore difficilement vérifiables... Autant de complications qui gâchent la vie des enseignant-es et qui pourraient pourtant être facilement résolues si l'administration en avait la volonté !

### **Un niveau de salaire indécent !**

C'est le constat amer que font les maîtres délégués qui, après des années d'études (Bac +5), perçoivent un salaire qui est quasiment l'équivalent du *Smic* !

Le niveau de rémunération est jugé totalement inadapté au vu des tâches à accomplir et des responsabilités à assumer. Qui plus est, le temps de travail nécessaire pour assurer l'enseignement et toutes les activités « invisibles » permet difficilement de se préparer au concours de sa discipline, quand il existe, qu'il est ouvert et qu'il offre un nombre de postes suffisant.

La différence de rémunération qui existe, pour ces enseignant-es, entre le public et le privé est également pointée du doigt et considérée comme inacceptable.

Pour pouvoir « s'en sortir » chaque mois, les maîtres délégués avouent devoir faire des petits boulots à côté ; une situation qu'ils n'auraient pu envisager quand ils ont fait le choix de ce beau métier des années auparavant.

La reprise de l'ancienneté obtenue dans le public ou de l'expérience acquise dans une activité en entreprise, lors d'une carrière précédente, n'est pas systématique et dépend souvent de l'académie. Les maîtres délégués s'indignent également des frais de déplacement qu'ils ont à supporter quand ils sont affectés dans un ou plusieurs établissements, loin de leur domicile et de leur famille.